

EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de TRIGANCE

Séance du 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 28 février à 16 h 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane LAVAL, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

Membres en exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 11

Présents : Christian VARAGNAC, Michel BERNARD, Gilbert SUZAN, Luc BASTIANI, Rosalie POZZO et Corinne TORRES.

Absents : B. CLAP donne pouvoir à G. SUZAN, AG. ESCUDIE donne pouvoir à C. VARAGNAC, C. GUERIN donne pouvoir à L. BASTIANI et M. PELLETIER donne pouvoir à S. LAVAL.

Madame Coralie BOSCHATEL a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération :

Projet Atlas de la Biodiversité communale de la commune de Trigance.

Le maire rappelle à l'assemblée, que le PNR Verdon a lancé un appel à communes volontaires qui seraient intéressées pour présenter leur candidature au projet « Atlas de la Biodiversité Communale ». Au niveau national les ABC sont portés par l'Office français de la biodiversité (OFB) et les financements sont proposés via un appel à projet.

Lors du conseil du 10 janvier 2023, il a été décidé que la commune se porte candidate, M. Suzan s'étant porté volontaire pour représenter la commune.

Cette démarche en matière de biodiversité correspond au travail qui a été accompli lors de la réalisation du PLU. Le village perché et ses abords sont reconnus « site remarquable » par l'Atlas Des Paysages du Var. La présence du réseau Natura 2000 sur la commune permet le maintien d'une protection réglementaire sur près de 300 Hectares d'autant qu'une grande partie du territoire de la commune est englobé ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE » (ZNIEFF). L'enjeu paysagé est localement très fort du fait de la proximité des gorges du Verdon et de la fréquentation touristique sur l'ensemble du Parc. A partir de constats déjà établis la commune voudrait aller plus loin dans sa mise en valeur.

Le maire propose de soumettre la candidature de la commune au PNR Verdon pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la candidature de la commune pour l'Atlas de la Biodiversité Communale.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rattachant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Maire
Stéphane LAVAL

